

PROSTITUTION 2.0, UN PIÈGE POUR LES JEUNES

La prostitution des mineur·e·s est interdite sur tout le territoire de la République (loi du 4 mars 2002). Pourtant elle augmente de manière inquiétante.

Ces jeunes (à 90 % des adolescentes) hyper connecté·e·s à la recherche de reconnaissance, de liberté ou d'appartenance dans un groupe à travers les réseaux sociaux sont des proies faciles pour les proxénètes.

De nombreuses jeunes filles sont influencées par la téléréalité ou des faits divers médiatisés et rêvent de vivre une ascension sociale. Par exemple, une ancienne « escort-girl » a accédé à la notoriété après la révélation de rapports sexuels tarifés avec de célèbres footballeurs, alors qu'elle était mineure au moment des faits.

Le démantèlement de cette traite humaine est difficile à réaliser car il n'y a pas d'organisation structurée et l'utilisation des réseaux permet aux proxénètes de rester sous les radars des autorités.

FORMATION ET ÉDUCATION

Face à ce grave enjeu de santé publique, il est urgent de former les professionnel·le·s en lien avec les jeunes et de sensibiliser dès le plus jeune âge sur la vie affective et sexuelle et de mettre en application la loi du 4 juillet 2001 « Éducation sexuelle en milieu scolaire ».

INSTAGRAM,
SNAPCHAT,
ONLYFANS . . .
PROXÉNÈTES !



LOVERBOYS ET SUGAR BABIES : DES NOMS DOUX POUR PROXÉNÈTES ET VICTIMES

Les proxénètes, « loverboys », voient l'organisation de toute la chaîne de leur trafic facilitée par l'utilisation d'outils de communication en ligne, depuis l'embrigadement des jeunes filles jusqu'à la réservation de la chambre d'hôtel. Trafic facile à mettre en place grâce à internet, moins risqué que la vente de stupéfiants et surtout très lucratif pour eux.

Autre dérive des réseaux sociaux : les « Sugar babies ». Ces jeunes femmes, souvent étudiantes dans le besoin, proposent leur compagnie et des rapports sexuels à des hommes riches, souvent d'âge mûr, en échange d'argent, de cadeaux ou d'un hébergement.

+ 682 %.
C'EST L'AUGMENTATION, EN SIX ANS
(2014-2020), DU NOMBRE DE VICTIMES
MINEURES DU PROXÉNÉTISME

